

Information destinée aux créanciers des garanties de SAirGroup en liquidation concordataire au titre d'emprunts en CHF, relative aux acomptes

1. **Débiteur:** SAirGroup en liquidation concordataire, Hirschengraben 84, 8001 Zurich
2. **Liquidateur:** Karl Wüthrich, lic. en droit, avocat, Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, Postfach, 8700 Küsnacht

3. **Emprunts:**

Emprunts en CHF de SAirGroup en liquidation concordataire:

Emprunt 5,125% 1980 - 2005 (valeurs 120.763 / 120.764)

Emprunt 4,75% 1988 - 2013 (valeur 120.756)

Emprunt 5,125% 1989 - 2003 (valeur 120.790)

Emprunt 5,5% 1993 -2003 (valeur 093.939)

Emprunt 6,25% 1994 - 2002 (valeur 281.896)

Emprunt 6,25% 1995 - 2005 (valeur 353.299)

Emprunt à option 2,125% 1997 - 2004 (valeur 726.896)

Emprunt convertible 0,125% 1998 - 2005 (valeur 917.304)

Emprunt 4,25% 2000 - 2007 (valeur 1.034.859)

4. **Versement du sixième acompte:** SAirGroup en liquidation concordataire verse un sixième acompte de 3,9% sur les créances non garanties (premier au cinquième acompte avec un total de: 18,5%).
5. **Conditions d'exercice du droit:** Les titres d'emprunt non encore annoncés ou remis ont été recensés et admis à l'état de collocation de SAirGroup sous la rubrique globale «communauté des créanciers». Les obligataires qui n'ont pas encore annoncé leur créance et remis leurs titres au liquidateur doivent le faire s'ils souhaitent pouvoir bénéficier, eux aussi, du versement du sixième acompte (ainsi que du versement des acomptes passés dont ils n'ont pas encore bénéficié).

Un paiement d'acompte non perçu se prescrit par dix ans à partir du dépôt du tableau de distribution. Le tableau de distribution pour le premier acompte de SAirGroup (à hauteur de 5,3%) a été déposé du 24 octobre 2007 au 5 novembre 2007. Un paiement du premier acompte non encore perçu s'est prescrit donc le 5 novembre 2017. Le tableau de distribution pour le second acompte de SAirGroup (à hauteur de 2,1%) a été déposé du 2 décembre 2009 au 14 décembre 2009. Un paiement du second acompte non encore perçu se prescrira donc le 14 décembre 2019. Le paiement du second acompte ne sera plus effectué sur des titres remis après cette date.

6. **Marche à suivre en cas d'annonce et de remise:** Un «formulaire relatif au versement d'acompte» destiné à l'annonce et à la remise des titres est également disponible sur le site Internet du liquidateur (www.liquidator-swissair.ch), sous la rubrique «Obligations». La procédure d'annonce et de remise y est décrite de manière détaillée.
7. **Informations complémentaires:** Pour tout renseignement, il convient de s'adresser par e-mail à swissair@wenger-plattner.ch ou, en cas d'urgence, par téléphone à la hotline, aux numéros suivants: +41 43 222 38 30 (allemand), +41 43 222 38 40 (français), +41 43 222 38 50 (anglais).

SAirGroup en liquidation concordataire

le liquidateur
Karl Wüthrich